



REDHEAD

Trèfle Incarnat

Trifolium incarnatum

Vigoureux, productif et avec une haute valeur nutritive

Rustique, il demande très peu d'intervention après implantation

Culture d'implantation très facile avec une bonne biomasse ainsi qu'une grande capacité de fixation d'azote



MORPHOLOGIE

SYSTÈME RACINAIRE **PIVOT**

PMG MOYEN **3 À 4 G**

HAUTEUR DE VÉGÉTATION **HAUTE**

- ■ ■ ■ moyen
- ■ ■ ■ bon
- ■ ■ ■ très bon
- ■ ■ ■ exceptionnel

COMMENTAIRES

Son système racinaire peut descendre jusqu'à 60 cm, avec un effet restructurant sur le sol.
Hauteur en végétation de 40 à 70 cm.

COMPORTEMENT

- ■ ■ ■ VIGUEUR AU DÉPART
- ■ ■ ■ FROID
- ■ ■ ■ SÉCHERESSE
- ■ ■ ■ EXCÈS D'EAU
- ■ ■ ■ RUSTICITÉ
- ■ ■ ■ RESTRUCTURATION DES SOLS
- ■ ■ ■ PIÉGEAGE DE L'AZOTE
- ■ ■ ■ COMPÉTITION ADVENTICE

- ■ ■ ■ moyen
- ■ ■ ■ bon
- ■ ■ ■ très bon
- ■ ■ ■ exceptionnel

PRODUCTIVITÉ

- ■ ■ ■ PRODUCTION PRINTEMPS
- ■ ■ ■ PRODUCTION ÉTÉ / AUTOMNE
- ■ ■ ■ BIOMASSE

- ■ ■ ■ moyen
- ■ ■ ■ bon
- ■ ■ ■ très bon
- ■ ■ ■ exceptionnel

COMMENTAIRES

Enrichit le sol en azote tout en améliorant sa structure.

CONSEILS DE CULTURE

PH DU SOL 6 À 7

PÉRIODE DE SEMIS (AUTOMNE) DU 15

AOÛT AU 30 SEPTEMBRE

PÉRIODE DE SEMIS (PRINTEMPS) DU 15

MARS À FIN AVRIL

DENSITÉ DE SEMIS (AUTOMNE) EN PUR 18 À

25 KG / HA

DENSITÉ DE SEMIS (AUTOMNE) EN

MÉLANGE 10 À 15 KG / HA

TYPE DE SOL TOUS TYPES DE SOLS

PROFONDEUR DE SEMIS 0.5 À 1 CM

COMMENTAIRES

Rouler après semis

EXPLOITATION

Utilisation souple : engrais vert ou exploitation fourragère.

FERTILISATION

En fonction des besoins de la culture et des analyses de sols

DESTRUCTION

■ ■ ■ ■ GEL (INF. -8°C)

■ ■ ■ ■ ROULAGE

■ ■ ■ ■ ROULAGE SUR GEL (INF. -8°C)

■ ■ ■ ■ BROyage

■ ■ ■ ■ OUTILS À DENTS

■ ■ ■ ■ OUTILS À DISQUES

■ ■ ■ ■ LABOUR

■ ■ ■ ■ CHIMIE

■ ■ ■ ■ moyen

■ ■ ■ ■ bon

■ ■ ■ ■ très bon

■ ■ ■ ■ exceptionnel

COMMENTAIRES

Étant assez difficile à détruire, il faut privilégier le labour ou la destruction chimique.

Destruction chimique du couvert interdite sauf dans certains cas particuliers, veuillez à vous renseigner sur les dérogations possibles dans votre région.